



CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 4

SEANCE DU 6 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le six mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LARIVIERE, Maire, suite à la convocation en date du vingt-sept février deux mille dix-neuf, dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Etaient présents : Jacques LARIVIERE, Hubert DUCROCQ, Paul DUPAYAGE, Farid ES SAKHI, Christiane CATHELAIN, Evelyne NACHEL, Marie-Claude NAJDER, Ernest LANDRU, Marie-Thérèse DERUY, Bernard DUMONT, Jean-Paul WILQUIN, Viviane KUKULA, Christian POTEL, Yvette MELIN, Delphine JADOT, Christian SPRIMONT, Christine DUPAYAGE, Franck TILLIER, Franck LODER, Laurent DEBLOCK et Chantal KOPACZEWSKI

Etaient excusés : Richard NAWROCKI, Danièle LEPRETRE, Francis TILMANT, Nathalie DA COSTA, Fadila KACI-ABDALLAH et Marie-France FOUCART,

Madame Yvette MELIN est désignée secrétaire de séance.

OBJET : **AVIS SUR L'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE - INSTALLATION CLASSEE GOODMAN FRANCE**

Vu le code de l'environnement sur les enquêtes publiques, et notamment les articles L.512-2 et R.512-20 relatifs à la consultation du Conseil Municipal,

Vu la loi 76.663 du 19 juillet 1976 modifiée relative aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu le décret 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié relatif aux installations classées pour la protection et l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2019 portant ouverture d'une enquête publique,

CONSIDERANT que le Maire de la commune d'AVION est appelé à donner un avis sur la demande de permis de construire dès l'ouverture de l'enquête publique,

CONSIDERANT que l'exploitation susvisée ne comporte pas de dangers ni d'inconvénients pour la commodité du voisinage, pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, pour l'agriculture ainsi que pour la protection de la nature et de l'environnement.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide :

- de donner un **avis favorable au** projet précité et souhaite qu'une attention appuyée soit faite sur les transports et sur les flux routiers sur les axes Viminois, surtout la nuit.

Pour : à l'unanimité



Pour copie conforme,

Le Maire,

Jacques LARIVIERE.